



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

**Bundesamt für Umwelt BAFU**  
Abteilung Luftreinhaltung und NIS

# Combustion du bois et poussières fines

Colloque d'experts, 8 et 9 novembre 2011



## Exécution en Suisse: cadre légal et exécution par la Confédération

Rainer Kegel, section Industrie et combustion, OFEV



# Exécution en Suisse

Présentation en 3 parties:

- Cadre légal et exécution par la Confédération  
Rainer Kegel, OFEV
- Exécution relative aux installations de chauffage au bois et état des travaux du groupe de travail Cercl'Air  
«Chauffages au bois / révision 2007 de l'OPair»  
Roland Rüfenacht, BE
- Mise en œuvre des prescriptions de l'OPair pour les chauffages au bois dans le canton du Valais  
Jean-Marc Fracheboud, VS



# Thèmes

- Surveillance du marché des chauffages au bois
- Production à l'unité
- Qualité du combustible



# Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)

- Art. 35 Exécution par les cantons
  - L'exécution de l'OPair incombe aux cantons sous réserve de l'art. 36
- Art. 36 Exécution par la Confédération
  - Surveillance du marché des installations de combustion
  - Contrôle des combustibles importés
- Art. 37 Surveillance du marché
  - Contrôle du respect des prescriptions sur la mise dans le commerce des installations de combustion
- Art. 38 Combustibles et carburants
  - Les autorités douanières prélèvent par sondage des échantillons et les soumettent à un laboratoire d'analyses désigné par l'OFEV



# Surveillance du marché

- Art. 20 Conditions de mise dans le commerce des installations de combustion fabriquées en série:
  - exigences remplies selon l'annexe 4 (normes européennes, valeurs limites de poussières et de CO)
- Art. 20a Preuve de conformité
  - rapport d'essai / attestation de conformité
  - déclaration de conformité du fabricant ou de l'importateur
  - marquage de l'installation (plaquette d'identité)





# Surveillance du marché: AEAI

- Sur mandat de l'OFEV, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) contrôle
  - l'existence des preuves de conformité (lors de l'octroi de l'homologation de protection incendie)
  - l'existence des déclarations de conformité et des plaquettes d'identité (contrôle par sondage pour les fabricants, importateurs, points de vente)
- Enseignements
  - Les déclarations de conformité font souvent défaut ou sont lacunaires
  - Niveau d'information insuffisant

→ Plus d'information ciblée sur les prescriptions de l'OPair





# Surveillance du marché: suite

- Collaboration de l'OFEV avec le laboratoire suisse de mesure d'installations de combustion (Prüfstelle für Holzfeuerungen, FHNW Windisch)
    - Essais et mesures sur les petits chauffages à bûches (poêles-cheminées)
  - Enseignements
    - Il n'est guère possible de reproduire les taux d'émission de CO et de poussières lors des contrôles de conformité si les données du fabricant ne sont pas suivies scrupuleusement
    - Emissions accrues en cas d'alimentation tardive, d'utilisation de grandes bûches ou de surcharge de la chambre de combustion
- Autres analyses et mesures nécessaires





# Production à l'unité

- Les pièces uniques n'entrent pas dans le champ d'application de l'art. 20 OPair
  - valeurs limites selon l'annexe 3 OPair (CO), mais aucune exigence posée à la mise dans le commerce
- Prise en compte de ce type d'installations dans le label de qualité EBS
  - valeurs limites pour les poussières et le CO, rendement, autres exigences
  - obtention à partir de 2012 à titre volontaire
  - bonne solution dans le cadre légal en vigueur

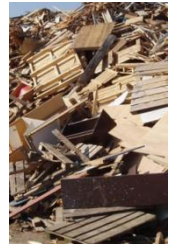






# Qualité du combustible

- Exigences dans l'OPair
  - ann. 5, al. 3 Bois de chauffage
    - selon l'origine: état naturel, résidus, bois usagé
  - ann. 5, al. 32 Briquettes et granulés de bois
    - lubrifiants naturels uniquement
    - pas de teneurs maximales pour les micropolluants
- Normes
  - SN 166000: granulés de bois comprimés à partir de bois laissé à l'état naturel
  - normes EN 14961-1, -2, -3 etc.: biocombustibles solides – classes et spécifications des combustibles
- Certificats: DINplus, ENplus





# Qualité du combustible

- Prélèvement d'échantillons de granulés de bois par l'OFEV en 2010 pour la première fois
  - par la douane à la frontière
  - en collaboration avec EBS sur le territoire
- Analyses selon SN 166000 par un laboratoire de contrôle (S, micropolluants, EOX, en partie N, Cl)
- Enseignements
  - bonne qualité, pas de différences UE / CH
- Inscription prévue des exigences de qualité selon EN 14961-2 et 14961-3 dans l'OPair
- Les cantons pratiquent d'autres approches (p. ex. contrôle du combustible dans le cadre du contrôle de l'installation de combustion, analyse des cendres, ...)





# Exécution en Suisse

- Fin de la première partie – merci de votre attention
- Suite:
  - Exécution relative aux installations de chauffage au bois et état des travaux du groupe de travail Cercl’Air «Chauffages au bois / révision 2007 de l’OPair»  
Roland Rüfenacht, BE
  - Mise en œuvre des prescriptions de l’OPair pour les chauffages au bois dans le canton du Valais  
Jean-Marc Fracheboud, VS